



# SAVIEZ-VOUS QUE ?

## **Saviez-vous qu'il faut déclarer tous les événements accidentels?**

En effet, tout incident, même banal à première vue, doit être déclaré, et ce, rapidement.

Par exemple :

- Une coupure minime peut s'infecter.
- Une douleur ressentie lors d'un mouvement, souvent banalisée, peut s'aggraver et entraîner des répercussions à long terme.

**Les quelques minutes nécessaires pour compléter le formulaire sont importantes!**

Les informations se rapportant à l'événement sont primordiales dans votre déclaration, notamment :

- Le lieu/environnement de travail, la manipulation/l'action;
- L'événement survenu;
- La ou les personne(s) impliquée(s), s'il y a lieu;
- Le ou les témoin(s), s'il y a lieu;
- Ce que vous avez ressenti (en précisant l'emplacement corporel — un schéma est disponible sur le formulaire pour vous aider à localiser le ou les sites).

**Évitons les « j'aurais donc dû », « ça va passer », « ce n'est pas tant grave » ...**

Vaut mieux prévenir que guérir. Sachez que cela aidera grandement votre dossier si jamais la situation se détériore.

### **Important**

**Il est conseillé de conserver une copie de votre déclaration.**